

Article 51 : 3^{ème} Journée nationale des porteurs de projets, le temps des premiers bilans, l'importance du partage

Le 24/11/2021

Communiqué de presse

L'ANAP, l'Assurance Maladie et le ministère des Solidarités et de la Santé ont organisé ce mercredi 24 novembre la troisième Journée nationale des porteurs de projets Article 51. Cette journée a réuni des professionnels de terrain porteurs d'expérimentation, les représentants des pouvoirs publics, les référents régionaux, l'Assurance Maladie et plus largement de l'écosystème de l'innovation en santé, qui ont ainsi partagé leur retour d'expérience sur les trois premières années du dispositif.

La journée a également été marquée par la venue du ministre des Solidarités et de la Santé qui a ainsi pu échanger avec les expérimentateurs.

Une journée dédiée aux expérimentations et l'opportunité d'échanger avec les pouvoirs publics et les évaluateurs

Trois ans après la création du dispositif, près de cent expérimentations ont été autorisées, une soixantaine est en cours de mise en œuvre et les premières arrivent à échéance.

« Cette journée porte les valeurs du dispositif : accompagnement des acteurs de terrain, co-construction et capitalisation sur les expériences de chacun, » précise Natacha Lemaire, rapporteure générale auprès du Conseil stratégique des innovations en santé.

« L'ANAP est très engagée dans l'accompagnement de ce dispositif, aux côtés du ministère des Solidarités et de la Santé et de l'Assurance Maladie. L'article 51 est un formidable levier pour libérer les innovations et impulser de nouveaux modes d'accompagnement. Ce dispositif a un rôle majeur à jouer pour la performance du système de santé » affirme Stéphane Pardoux.

L'ANAP a accompagné le ministère des Solidarités et de la Santé depuis le démarrage de ce dispositif en participant à la construction de l'accélérateur 51 et aux expérimentations ministérielles PEPS, EDS et IPEP aux côtés des équipes nationales projet. Depuis 2020, l'agence anime également la communauté de pratique dédiée aux porteurs de projets pour faciliter les échanges.

Cette 3^{ème} journée nationale a permis à tous les participants de découvrir la variété des expérimentations menées : lutte contre le cancer ou l'obésité, accompagnement en santé mentale ; prise en charge des maladies chroniques ; prévention de la iatrogénie médicamenteuse ; évolution des pratiques professionnelles...

Pour en savoir plus sur le dispositif Article 51, voir le [Rapport au Parlement 2021](#).

Contact Presse ANAP Lamiel Denisse - Service communication Tél. : 06 26 83 62 25 – lamiel.denisse@anap.fr